



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance ordinaire du 11 avril 2023, le règlement suivant :

### **RÈGLEMENT D'EMPRUNT 772**

Ce règlement décrète une dépense et un emprunt de 1 084 655 \$ pour l'acquisition d'une rétrocaveuse, d'un camion dix roues et d'un camion six roues.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le **25 mai 2023**. Conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 6 juin 2023

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint